

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 NOVEMBRE 1886

BULLETIN

Le cabinet est malade, bien malade. Chaque ministre, en particulier, est plus ou moins atteint. M. Sadi-Carnot fait ses malles ; on attend le retour de l'amiral Aube pour savoir si son découragement, hautement avoué, résistera au double ébœuf qui l'atteint.

Aujourd'hui il est question d'un véritable complot opportuniste contre le ministre des postes et télégraphes. C'est sur son dos qu'aurait lieu la lutte définitive entre opportunistes et radicaux. D'importantes réductions de crédit seront proposées sur le budget présenté par M. Granet. Cette lutte nous promet, dit-on, de piquantes révélations.

Le déficit éclate partout. C'est un trainée de poudre. Les Chambres républicaines ont tellement la monomanie de creuser des déficits qu'elles en font jusque dans leur propre budget. Le rapport sur l'exercice clos le 16 avril 1886 constate que les dépenses d'éclairage, chauffage, blanchissage, etc., au Palais-Bourbon, vont toujours croissant. Le chapitre de la buvette se solde par un déficit de cinq cents francs. Est-ce l'excès de travail qui a surelevé les dépenses de la buvette ? Les contribuables qui en paieront l'excédent seront peut-être point de cet avis.

Dans les couloirs, unanimité de récriminations contre la singulière attitude de M. de Freycinet. A gauche on en est réduit pour pallier les fautes de la majorité à imputer au cabinet le désarroi gouvernemental et le gâchis budgétaire. Il n'y a plus de gouvernement ! Il est possible que les républicains aient fini par s'apercevoir que la République voguait sans boussole, à la merci des vents et des flots ; mais il est incontestable que les manœuvres de l'équipage républicain ont largement contribué à désemperer le navire.

Plaisant, c'est que radicaux crient encore plus fort qu'opportunistes : il n'y a plus de gouvernement !

Un député de l'extrême gauche exhibe le numéro de la République française publié le matin, et, s'approchant d'un opportuniste, il lui met d'un geste irrité le nez sur ces lignes :

« La vérité c'est qu'il n'y a pas de gouvernement ; et de là découlent toutes les fautes, tout le désordre dont le spectacle commence seulement à apparaître. On dit qu'il n'y a pas de commission du budget : c'est vrai ; qu'il n'y a pas de budget, c'est vrai ; qu'il n'y a pas de majorité parlementaire, c'est vrai. Mais tout cela a une cause, et cette cause, c'est l'absence de gouvernement. »

— Voilà ce qu'écrivent vos amis, s'écrie le clémenciste furibond. — C'est vrai, répond d'une voix goguenarde le ferryste, mais lisez donc un peu plus bas, et il met le doigt sur une citation d'un article paru dans la Justice sous la signature de M. Camille Pelletan :

« Il n'y a pas de gouvernement, il n'y en a pas même l'apparence. »

Là-dessus l'opportuniste s'esquive laissant l'extrême gauchard ahuri.

La gauche radicale de la Chambre a pris une décision très importante. Jugez plutôt. Elle a résolu de déléguer douze de ses membres avec la mission d'aller manifester, le 3 décembre, sur la tombe de Baudin. On apportera des couronnes, et l'apocryphique Madier-Montjau se mettra en frais d'une oraison funèbre.

Manifestation imprudente. Comment les Baudinistes ne comprennent-ils point que sous prétexte d'honorer la mémoire d'un « martyr de la loi », ils vont formuler un blâme des plus énergiques contre le gouvernement de la République ? Nous comptons nous aussi de nombreuses victimes de l'illégalité jacobine : nos princes iniquement dépouillés de leurs grades militaires, nos religieux proscrits, les héroïques victimes de Châteauevillain, etc... Est-ce là ce que l'extrême gauche veut rappeler ? Il est des souvenirs qu'il est sage de ne point trop remuer, citoyens.

A LA CHAMBRE

Séance du 27 novembre.

La Chambre aborde la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

M. Delafosse a la parole ; il se plaint que le ministère des affaires étrangères ait donné des missions de longues haleines aux membres du parlement.

Il cite les noms de MM. Paul Bert, Constant, de Lanessan, Teisset, Papineau, Rouvier et Ant. Proust.

Il a ramassé dans la poussière de l'arène électorale quinze ou vingt députés non réélus pour les pourvoir d'emplois élevés.

L'article 11 de la loi du 30 novembre 1805 est ainsi conçu :

« Tout député nommé à une fonction publique salariée, cesse d'être député. »

L'orateur dit que le ministre des affaires étrangères a violé cette loi, il se retranche derrière cette subtilité que les députés sont en mission temporaire.

Or, l'article 9 dit que la mission qui a duré plus de six mois cesse d'être temporaire.

310 voix contre 184 ayant repoussé la motion de M. Delafosse, il est intéressant de rechercher quels sont les quelques membres de la gauche qui se sont, avec les députés de la droite, prononcés contre le gouvernement.

Ces membres de la gauche, — au nombre de dix, — sont : MM. Amagat, Andrieux, Basly, Boyer, Camélinat, Cantagrel, Gilly, Hugues (Clovis), Millerand, Planteau.

M. Michel annonce l'intention de déposer au cours de la séance une proposition ainsi conçue :

« Article unique. — La commission du budget est déchargée de son mandat. »

L'AMBASSADE DE ROME

L'amendement de M. Michelin, tendant à la suppression de l'ambassade française auprès du Saint-Siège, a été repoussé par 288 voix contre 239, c'est-à-dire à une majorité de 49 voix.

Si des 288 voix hostiles à l'amendement, on retranche les 184 voix de la Droite, on trouve que 104 voix républicaines ont voté avec le gouvernement et 239 se sont prononcés contre lui.

L'extrême gauche, MM. Clémenceau et Camille Pelletan en tête, a voté contre le ministre, sans s'arrêter aux objurgations du chef de cabinet.

Les 104 voix républicaines favorables au gouvernement appartiennent presque toutes à la partie du centre la plus modérée.

Voilà l'autorité que M. de Freycinet possède sur son propre parti !

Jamais, croyons-nous, on n'avait vu une majorité gouvernementale refuser brutalement à un ministre des affaires étrangères les crédits nécessaires à l'entretien d'une ambassade qualifiée par lui d'indispensable.

M. de Freycinet a été abandonné, désavoué par les siens en face de l'Europe. Il a dû son salut aux votes de l'opposition anti-républicaine.

Est-ce là le vote de confiance qu'il avait promis, le matin même, à ses collègues ?

Quoi qu'il en soit, la majorité a été plus faible qu'on ne le pensait généralement. La suppression de cette ambassade gagne tous les ans des adhérents nouveaux.

Chronique générale.

ENCORE UN MINISTÈRE !

Il paraît que le besoin d'un nouveau ministère se faisait vivement sentir. C'est du moins l'avis de MM. Camille et Benjamin Raspail, Achard, Pichon, Briou et quelques-uns de leurs amis, qui se proposent de demander à la Chambre la création d'un ministère du travail.

Nous demandons humblement si par le temps de déficit qui court on ne pourrait pas employer plus utilement l'argent des contribuables ?

PAS D'ÉQUIVOQUE

La Paix, comprenant l'effet fâcheux pro-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

XIV

Dépendant, que devenait le fugitif ? Sans autre idée que celle d'une fuite quelconque, Causson avait désigné la barrière Blanche, comme il aurait indiqué tout autre point de Paris, au hasard, pour répondre à la question du cocher. Le fiacre s'était mis à descendre rue de la Harpe. Biforcé dans un coin de la voiture, Causson avait tâché d'arrêter un plan : il n'était parvenu qu'à songer de nouveau à sa femme et à son enfant, et à se lamenter sur l'abandon où il les laissait.

Puis, il s'était rappelé son pays natal ; il revoyait ses père, sa mère, sa sœur. Quel coup pour eux quand cette nouvelle leur arriverait ! Ils n'y voulaient pas croire, d'abord ; mais il faudrait bien se rendre à l'affreuse vérité...

Le fiacre était arrivé au pont Saint-Michel.

Et Causson, poursuivant son idée, se rappelait le dernier voyage qu'il avait fait dans son pays. Il y avait près de trois ans. Il était avec sa femme et son enfant. Quelle joie alors !... Levés de grand matin, ils étaient allés prendre le bateau à vapeur, qui de la Grève, par une belle matinée... Le service ne devait pas être changé. Probablement en ce moment le bateau chauffait et était sur le point de partir.

Le fiacre avait passé le rue de la Barillerie et le pont au Change. Causson tout à coup se pencha à la portière et cria au cocher :

— Place de l'Hôtel-de-Ville ! dépêchez-vous !

Le cocher, ravi d'être dispensé d'une longue course, ne se le fit pas dire deux fois. Il tourna à droite, fouetta ses chevaux et suivit les quais.

Causson ne s'était pas trompé. Arrivé place de l'Hôtel-de-Ville, il vit le bateau qui chauffait. Il se hâta de descendre de voiture, prit un billet pour Montreau, courut au quai, s'embarqua, et, deux minutes après, les roues de la machine battaient l'eau.

Ainsi s'exécutaient les prévisions de Moulé.

Sur le pont, Causson examina la figure de ses compagnons de route ; une seule lui parut suspecte, celle d'un gros monsieur qui avait l'air de le regarder curieusement en dessous. Mais il se rassura bientôt : son crime n'était pas encore

découvert ; et d'ailleurs, si cet homme avait eu l'intention de lui poser la main sur le collet, il n'aurait pas attendu que le bateau fût parti.

Seul, à l'écart, il réfléchit à la détermination qu'il venait de prendre ; il ne la regretta pas. Il fuyait Paris, c'était l'important. Pourquoi le chercherait-on ici plutôt que là ?

Il comptait sans l'instinct de Moulé, l'agent de police.

— Et même, c'était un avantage, pensait-il, de fuir à travers des parages connus : il trouverait plus aisément une retraite ; ses parents ne le repousseraient pas. La première stupeur passée, après les reproches et les gémissements, qu'on lui pardonnât ou qu'on le maudît, on l'aiderait à se cacher, et, plus tard, à s'expatrier, dès qu'une occasion favorable se présenterait...

On arriva à Montreau vers deux heures du soir.

Il tombait de sommeil et mourait de faim. Cependant il ne pouvait s'arrêter, il fallait qu'il continuât sa route, sans le moindre retard. Son crime devait être connu à Paris, la police le cherchait, le télégraphe jouait dans toutes les directions...

Plusieurs pataches stationnaient sur le quai. Il demanda au conducteur de l'une d'elles s'il allait dans la direction de Joigny.

— Oui, bourgeois.

— Et vous partez ?...

- Dans une petite demi-heure.
- Vous avez une place ?
- A votre service.
- Bien. Je la retiens.

Une demi-heure, ce n'était pas un retard, et cela lui permettrait de manger un morceau.

Comme il allait s'éloigner, il vit le même gros monsieur dont la figure lui avait paru suspecte sur le pont du bateau, s'approcher du conducteur et échanger avec lui un colloque absolument semblable au sien. Cela fit renaitre ses inquiétudes. Elles redoublèrent quand le gros monsieur vint le saluer et lui dire avec un sourire aimable :

— Il paraît, monsieur, que j'aurai le plaisir de continuer ma route avec vous.

Il tressaillit et tourna le dos sans oser répondre.

— Quel était cet homme ? Pourquoi s'attachait-il à lui de la sorte ? Que signifiaient ces paroles ? N'y avait-il pas sous leur banalité une méchante ironie ?... Et puis ce sourire !...

Il était consterné. Mais il se rassura de nouveau.

— C'est impossible ! se dit-il ; cet homme est honnête bourgeois et non un agent de police. Où avais-je la tête ? Allons, plus de ces sottises terreurs !

Un hôtel de belle apparence était sur le quai. Il n'osa y entrer de peur de se faire remarquer. Il prit une rue étroite et sale, et, au bout de cinquante pas, rencontra une mauvaise auberge où il se fit servir le premier plat venu.

duit dans le peuple par la réduction du taux de l'intérêt payé aux déposants des caisses d'épargne, dit que cette mesure a été demandée par la droite de la Chambre. Il ne faut pas laisser s'établir une confusion facile à dissiper.

La commission du budget, exclusivement composée de républicains, a réduit d'une manière uniforme le taux de l'intérêt, et, sans plus d'avantages pour le Trésor, elle a déposé la petite épargne des bénéfices que la droite tenait à lui conserver.

La droite demandait le maintien du taux actuel pour les dépôts inférieurs à 300 fr. — ce qui était favorable à la petite épargne, — et une réduction sur le taux d'intérêt pour les autres dépôts, réduction qui étant d'autant plus forte que le chiffre des dépôts serait élevé, empêcherait la spéculation d'imposer au Trésor, c'est-à-dire aux contribuables, des sacrifices aussi onéreux que peu motivés.

C'est le projet de la commission défendu par M. Wilson, le gendre de M. Grévy, que la majorité républicaine a adopté. Donc, c'est bien sur la République qu'il faut faire retomber la responsabilité d'une mesure préjudiciable aux braves gens qui placent leurs économies à la caisse d'épargne.

JUSTICE DISTRIBUTIVE

On lit dans l'*Avenir militaire*, à propos de la pension votée en faveur de M^{me} Paul Bert :

« L'armée comparera tristement la quotité de la pension accordée à la veuve d'un député, mort de maladie après six mois d'une opulente vice-royauté, et le chiffre de la pension que la loi n'accorde à la veuve d'un officier que si cet officier a été tué au feu, ou si, mourant de maladie, il a plus de trente années de services. Elle n'oubliera pas que, tout récemment encore, on contestait une modeste pension de quelques centaines de francs à la veuve d'un officier supérieur mort au Tonkin sur le champ de bataille même, sous le prétexte qu'il était tombé frappé, non d'une balle, mais d'une insolation.

Justice distributive républicaine ! »

On lit dans l'*Autorité* :

« Le jeune prince François, fils de l'infante Eulalie d'Espagne, est le plus Bourbon de tous les Bourbons, car indépendamment de sa descendance dynastique directe et masculine de Louis XIII et de Henri IV, il descend directement, par les femmes, vingt-cinq fois de Louis XIV.

« A ce propos, nous noterons que le duc d'Orléans, fils aîné de Monsieur le Comte de Paris, outre sa descendance mâle directe et dynastique du roi Louis XIII, a, par les femmes, quinze descendance directe de Louis XIV, quatre du côté de Monsieur le Comte de Paris, onze du côté de Madame la Comtesse de Paris.

« Tous les princes de la branche d'Orléans descendent, en outre, deux fois directement du Grand Condé, par les deux prin-

cesses de Bourbon-Condé, grand'mère et arrière-grand'mère de Louis-Philippe. »

La petite vérole sévit sur Montluçon. La directrice d'une école communale, récemment laïcisée, a été atteinte par la maladie. Elle n'a trouvé, pour la soigner, que les religieuses qu'elle avait remplacées à la tête de l'école.

MADAGASCAR. — De mauvais renseignements recommencent à circuler au sujet de Madagascar. On dit que le colonel Willoughby s'est permis de faire des remontrances à M. de Freycinet; nous regrettons de ne pas apprendre en même temps la réponse faite par le ministre des affaires étrangères à M. le représentant des Hovas.

La Lanterne croit savoir que M. de Freycinet a reçu des nouvelles officielles, et qu'une dépêche très alarmante de M. Le Myre de Vilers est arrivée vendredi au quai d'Orsay.

Le résident général demanderait des renforts et une action décisive.

M. de Freycinet aurait immédiatement télégraphié à l'amiral Aube, et une conférence a dû avoir lieu entre le président du conseil et le ministre de la marine.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 27 novembre.

Les tendances du marché sont un peu plus lourdes en fin de semaine et les transactions se restreignent : 3 0/0, 83 22 ; 4 1/2 0/0, 109 75.

L'action du Crédit Foncier que l'on avait traitée à 1,446 est revenue un peu en arrière, elle reste à 1,437. Les obligations Foncières et Communales à lots émises par cette institution ont un marché très animé. La marge qui les sépare encore du pair ne tardera pas à disparaître. Au pair, l'intérêt brut sera encore de 3 0/0. C'est un revenu très raisonnable pour des valeurs à lots participant à six tirages par an.

L'action de la Société Générale a varié de 472 à 477, elle termine à ce dernier cours. Les achats qui s'effectuent en ce moment sont faits pour le compte de capitalistes qui mettent le titre en portefeuille avec la certitude de bénéficier d'une plus-value prochaine d'au moins 25 fr. La valeur réelle du titre n'est pas, en effet, inférieure à 500 fr.

La Banque d'Escompte est demandée à 545. On retrouve la trace de son activité et de son initiative dans la plupart des grandes affaires qui s'élaborent aujourd'hui et qui doivent donner à notre place une nouvelle activité. L'augmentation du portefeuille souffrait d'ailleurs à justifier une reprise qui ne doit pas s'arrêter avant le cours de 600.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes courants est très ferme à 601, elle ressort, par suite, à 226 francs. Nous avons déjà fait remarquer à quel point la stabilité des cours correspond pour cette institution à la fixité de son dividende. Le titre est une véritable obligation. Seulement une obligation qui rapporte 15 francs par an coûte 390 à 400 francs, tandis que l'action de la Société de Dépôts et Comptes courants s'obtient comme nous l'avons dit à 226 francs.

On a demandé pendant toute la semaine l'action de Panama à 420 et 425. Les résultats du voyage de M. de Lesseps en Amérique commencent à se dégager. L'avenir de l'entreprise n'est plus discuté et nous trouvons dans les journaux étrangers, américains, anglais et allemands, de nombreux témoignages de la confiance du public et des gouvernements dans les deux mondes. Les obligations 6 0/0 remboursables à 1000 francs sont très recherchées.

Le marché des actions de nos chemins de fer s'anime depuis quelques jours. Les obligations se traitent de 390 à 399.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Fait d'armes du lieutenant Chauvet au Sénégal

Nous avons signalé, il y a trois semaines, le trait de courage que venait d'accomplir au Sénégal un de nos compatriotes, M. Chauvet, sous-lieutenant aux tirailleurs sénégalais. On sait que ce brave officier, né à Epiré, commune de Savennières, canton de Saint-Georges-sur-Loire, est un ancien élève de Mongazon; qu'en 1883, sortant du 41^e cuirassiers avec le grade de maréchal des logis chef, il suivit les cours de l'École de Saumur, qu'il quitta, le 1^{er} septembre 1884, comme sous-lieutenant au 1^{er} spahis.

Nous sommes heureux de rendre un nouvel hommage au jeune Angevin en publiant le récit de son brillant fait d'armes, que nous empruntons au *Monde illustré* de samedi dernier.

La principale gravure de ce numéro transmettra la mémoire de cet émouvant épisode.

Voici le texte du *Monde illustré* :

« Le damel du Cayor, Samba-Lawbé, molestait depuis quelque temps nos traitants en leur contestant le droit de s'établir dans le rayon de cinq cents mètres, fixé comme limite de leurs établissements, autour de Tivouane. Tivouane est un grand marché d'arachides, et l'une des stations du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

« Il y a quelques mois, Samba-Lawbé était parti en guerre contre le roi du Djoloff, et avait été battu à plate couture. C'est seulement grâce à notre intervention, qu'il avait eu la vie sauve, en s'engageant à payer une indemnité à son adversaire. Mais le damel n'eut garde de tenir sa promesse. Il en résulta des ennuis, qu'il importait de faire cesser.

« A la date du 6 octobre, le gouverneur du Sénégal lui fit faire à ce sujet des représentations, en envoyant vers lui son aide-camp, le lieutenant de marine Spitzer. A la station de N'Dand, le lieutenant donna l'ordre au sous-lieutenant Chauvet de monter dans le train, avec son peloton de spahis, et de l'accompagner à Tivouane, où l'on arrivait, le même jour, à deux heures et demie.

« Vingt minutes après, les spahis étaient à cheval, et rangés en bataille, à cent mètres de la voie. A semblable distance, le damel se montrait entouré d'une centaine de guerriers, tous armés de fusils.

« Le lieutenant Spitzer ayant entamé avec ce chef des pourparlers reçus avec hauteur, un combat ne tarda pas à s'engager. Suivi des vingt-deux spahis, il fondit sur le damel et sa troupe.

« Devant l'impétuosité de l'attaque, les noirs prirent la fuite et se dispersèrent. Accompagné de deux hommes, le sous-lieutenant Chauvet se jeta sur la trace du damel. Nous extrayons du rapport du jeune officier, les intéressants détails qui serviront à commenter notre gravure.

« Après un galop de deux kilomètres, pendant lequel le maréchal des logis Bazy, tua un cavalier du damel, Boubakar Mah-madou un second, et moi deux autres qui suivaient leur chef de près, j'arrivai avec Aly-Touré à dix mètres environ du damel. Mon cheval n'était pas chargé et marchait plus vite que le sien. Le spahi Aly-Touré, très bien monté, avait pu me suivre, les autres spahis que j'ai cités plus haut étaient à 50 mètres en arrière de nous.

« A ce moment le spahi Aly-Touré me dépassa et piqua droit au damel pour le sabrer. Celui-ci lui déchargea un coup de feu à bout portant dans la partie supérieure de la poitrine. Aly-Touré essaya de revenir sur son ennemi. Je le vis tomber de cheval. Il était mort.

« Le damel fit feu sur moi de son second coup et me manqua, je l'atteignis aussitôt, il dégoûta, et nous lutâmes assez longtemps à coups de sabre. Je lui portai un coup de revers sur la figure, lui coupai plusieurs doigts de la main droite dans une parade et enfin lui portai sur l'épaule un coup qui le fit chanceler. Lui, de son côté, me porta un coup de sabre sur le bras qui, par à temps, ne fit que couper ma vareuse. Il fit deux blessures assez profondes à l'encolure de mon cheval; enfin, il m'atteignit d'un coup de plat de sabre à la cuisse, je ripostai par un nouveau coup de pointe.

« Le spahi Oumar-N'Diaye survint et lui envoya une balle dans le flanc.

« Samba-Lawbé tomba sur les genoux, essaya de prendre un deuxième fusil, chargé à un coup.

« Je me précipitai sur lui et lui portai deux coups de pointe en pleine poitrine qui l'étendirent raide mort.

« Une heure après, le peloton de spahis était réuni à la gare où l'on apportait le corps du damel. Vingt de ses gens avaient été tués. De notre côté, outre le spahi tué, nous avions deux cavaliers gravement blessés.

« A la suite de ce fait d'armes, M. le gouverneur Genouille a adressé un ordre du jour aux troupes du Sénégal. »

Le public doit rendre cette justice à l'*Echo Saumurois* qu'il a toujours conservé vis-à-vis le théâtre, et sous toutes les directions, la plus parfaite indépendance, et qu'il n'a jamais cessé d'encourager les artistes qui chaque année viennent se faire entendre sur notre scène.

A l'ouverture de la présente saison théâtrale, et cela pendant un mois environ, la presse angevine a été assez prodigue d'éloges pour les artistes de M. Neveu, puis le vent a tourné et la plupart des journaux se sont aujourd'hui remarquer par leur hostilité contre... la direction. A la représentation de la *Favorita* à Angers, au milieu d'applaudissements enthousiastes, on a même entendu les sifflets d'une ou deux douzaines de spectateurs.

A Saumur, les artistes sont toujours aussi sympathiques, et le nouveau ténor, dont on nous avait dit tant de mal, a été justement applaudi.

On lit à cette occasion dans la *Petite France* :

Il avait un quart d'heure devant lui.

Au milieu des basards de sa fuite, bien des heures pouvaient s'écouler avant qu'il trouvât à manger. Aussi crut-il prudent d'entrer dans une boulangerie et d'acheter un petit pain.

Puis il songea avec effroi que, non-seulement il n'avait pas de passe-port, mais encore qu'il portait ses vêtements de tous les jours; il était facile de le reconnaître sur les points de la route où son signalement était parvenu. Il acheta une blouse qu'il passa sur son paletot, et il entra chez un barbier pour faire abattre ses favoris.

Ces précautions sommaires prises, il se hâta de revenir sur le quai. On l'attendait.

Deux gendarmes allaient et venaient autour de la voiture, regardant la mine des voyageurs. Il frissonna en les apercevant. Le conducteur ne le reconnaissait pas et continuait à maugréer contre le retardataire.

— C'est moi, dit Causson.

— Vous... allons donc !

Et, après une seconde d'examen :

— En effet, je crois vous remettre. Mais votre barbe que vous avez fait couper, et cette blouse neuve ?

Les gendarmes qui entendaient cela... Bien qu'il s'attendit à être appréhendé, il fit bonne contenance et répondit d'un ton dégagé :

— Eh bien, quoi !... J'ai mis ma blouse parce

que les soirées sont froides... Avec cela qu'elle est bien close, votre patache !

— Allons ! suffit... En route...

Causson se hâta de monter, et la voiture partit... enfin !

Il se trouvait seul dans le compartiment du fond avec le gros monsieur.

— Cet imbécile de conducteur qui ne vous reconnaît pas, fit celui-ci d'un air fin : je ne m'y serais pas trompé, moi.

Causson ne répondit rien; mais il se retrancha dans son coin, prêt à se défendre énergiquement si on essayait de porter la main sur lui.

Puis il se calma peu à peu et se laissa aller, au branc de la voiture, à une somnolence inquiète :

« Que faisait-on à Paris ? Sans doute on avait ouvert sa caisse. Que disait Mabeurrier ? Oh ! c'était inflâce de l'avoir trompé ainsi... La justice allait faire des perquisitions rue d'Enfer. Clémence avait-elle eu le temps d'emmener Richard à Montreuil, comme il l'en avait prié ? Qu'allaient-ils devenir, ces êtres chéris qu'il précipitait dans la misère et la honte ?

A cette pensée, ses traits se crispèrent et des larmes lui vinrent aux yeux.

— Si l'air vous fait mal, lui dit son compagnon, vous pouvez fermer les vasistas.

— Mais non ! monsieur, l'air me fait du bien, au contraire, répondit Causson, impatienté et

inquiet.

Que signifiaient décidément ces manières ?

On relaya à Sens et la voiture se remit en marche sans encombre.

Mais à partir de ce moment les questions du gros homme devinrent si fréquentes et si indiscrettes, que Causson ne put se dispenser d'y répondre, sous peine d'éveiller des soupçons qui, en définitive, n'existaient peut-être pas encore.

Ce fut un long ennui entrecoupé de trames. Causson s'était donné pour marchand de vins; justement son compagnon en était un; il allait faire des achats à Joigny; l'autre y allait aussi dans le même but.

« Oh était-il établi ? Il était étonnant qu'ils ne se connussent pas... Quels étaient les prix et les qualités des vins ? Est-ce qu'il n'était pas le beau-frère d'un nommé Gérard ? Les coupages ne réussissaient guère cette année. Du reste, on avait beaucoup de mal dans la partie, etc. » Puis : « Les banquiers étaient des gredins qui se sautaient avec l'argent de leurs clients... Il avait perdu la moitié de sa fortune dans une faillite... Un de ses amis avait été plus avisé : il avait placé ses fonds à la *Caisse centrale des capitalistes*, et il ne perdrait rien, on pouvait en répondre ! »

Ce verbiage était-il sincère ? N'était-ce pas une ruse ?

Tout en donnant des répliques aussi courtes et

aussi insignifiantes que possible, Causson se demandait si son signalement n'était pas déjà parvenu à Joigny et s'il ne courait pas risque d'être arrêté au moment de son arrivée; peut-être déjà l'attendait-on !

Cette crainte prit une telle consistance qu'il résolut de ne pas s'exposer au danger.

Au relais de Villeneuve-sur-Yonne, il appela le conducteur et demanda à descendre.

— Comment ! est-ce que vous vous arrêtez ici ? s'écria le marchand de vins. Je croyais que vous alliez à Joigny ?

— Sans doute. Mais ce sera pour demain. Je vais essayer de traiter ici une affaire...

— Tiens ! au fait, il y a dans ce pays un cra qui n'est pas trop à désigner. Ma foi, c'est une idée ! Je descends avec vous !

Causson fut tellement épouvanté qu'il se hâta de payer le conducteur; et, tandis que le marchand de vins faisait chercher sa valise, il s'enquerra par une rue latérale, et courut jusqu'à ce qu'il se trouvât au milieu des champs.

Il respira.

(A suivre.)

Au cabaret.
— J'ai vu des bouteilles de vin vieux qui, lorsqu'on les débouchait, fumaient.
— Matin, c'étaient des vignes chées, alors, et ça devait joliment les griser !

Théâtre de Saumur. — Lundi dernier, la troupe d'Angers a donné sur notre scène une représentation de la Favorite, avec le concours d'une actrice du théâtre de Marseille. Jusqu'à présent nous n'avons pas cru devoir défendre les artistes de M. Neveu contre les attaques un peu vives d'un de nos confrères saumurois; mais en présence des nombreuses manifestations de sympathie que leur a prodiguées lundi le public, nous sommes obligés de déclarer que ces attaques nous paraissent injustifiées.

Lundi prochain nous aurons Faust. M. Neveu, payant de sa personne, tiendra le rôle de Méphistophélès.

Retourons à Angers. Voici un extrait de la dernière chronique théâtrale du Patriote :

« Si la Favorite ne fait pas recette partout, il n'en est pas de même à Angers, car, jeudi et dimanche, la salle était bondée comme aux soirs de représentations extraordinaires. Il est vrai que l'affiche annonçait les débuts de M^{lle} Vandric-Flachat, « forte chanteuse du théâtre de Marseille. »

Cette artiste est une grande et forte personne qui sait chanter et jouer. Si elle n'est pas un contralto, cet oiseau de plus en plus rare, elle n'en est pas moins une Léonor fort respectable. Malgré les sifflets qui s'adressaient à d'autres qu'à elle et qui n'étaient pas pour lui donner de l'assurance devant un public nouveau, elle a tenu jusqu'au bout, sans défaillance, le rôle très chargé de la favorite du roi de Castille.

Il faut également rendre justice au courage de M. Bailly. Il a donné tout ce qu'on pouvait exiger de lui et de ses moyens, et il a chanté, sinon avec beaucoup de succès, du moins avec beaucoup de conscience.

Le rôle d'Alphonse est un des meilleurs de M. Nury. Notre baryton a fort bien dit le célèbre morceau : Pour tant d'amour, qui était le triomphe de Faure. Il est impossible d'y mettre plus de tendresse et d'ironie contenue.

..... Espérons que les malentendus qui existent entre les habitués du théâtre et M. Neveu, ne tarderont pas à disparaître complètement.

Josephine vendue par ses sœurs a été jouée samedi devant une salle pleine. Les principaux interprètes de cette pièce ont recueilli de nombreux applaudissements.

La Petite France dit, à propos des sifflets de samedi soir :

« M. le Maire, qui assistait à la représentation, a pu se rendre compte, de visu, que les sifflets étaient justifiés : nous ne doutons pas qu'il saura prendre des mesures énergiques et nécessaires pour faire respecter la volonté de l'immense majorité. Il ne faut pas que 15 à 20 individus viennent de parti pris imposer silence à 12 ou 1,500 spectateurs. »

Au sujet de la Favorite, nous lisons encore dans le dernier numéro d'Angers :

« Je reconnais volontiers que M. Bailly est en progrès, que son organe, qui déjà ne manquait pas d'un certain charme,

acquiert la force et l'ampleur nécessaires à des œuvres telles que Faust et la Favorite.

« M. Nury est fort convenable dans le rôle d'Alphonse, je me plais à le dire, aimant mieux décerner l'éloge que le blâme. Sa tenue est excellente en scène, l'émission est bonne, et je suis désolé quand j'ai quelque léger reproche à adresser à cet artiste consciencieux. »

Le même journal, qui ne trouve plus aujourd'hui M. Norval à son gré, s'exprimait ainsi sur son compte il y a six semaines :

« Avant de parler de M. Norval, la basse, je dois me frapper trois fois la poitrine et faire amende honorable à M. Neveu. Notre directeur, me disais j'ai, est une basse excellente, un artiste éminent. Qu'il fasse un bon choix pour tous les autres emplois, je l'accorde; mais je parierais qu'il engagera une basse des plus médiocres, pour se faire valoir ainsi lui-même par la comparaison. Je me suis trompé. M. Norval est un de nos bons artistes lyriques, et de plus, notre directeur met à son service son expérience consommée pour améliorer encore les bonnes qualités que son pensionnaire tient de la nature. Fort applaudi dans le Chalet. »

C'est la présence de cet artiste et du premier ténor que l'on donne comme motif de la guerre déclarée par certains à la direction actuelle (!)

ANGERS.

Jeudi 25 novembre, vers 5 heures du soir, un terrible accident s'est produit dans l'une des maisons en construction, rue Voltaire, et appartenant à M. Moirin.

Un ouvrier menuisier, âgé d'environ 20 ans, a fait une épouvantable chute. Ce malheureux est tombé du sommet de l'édifice; son corps, rebondissant de soliveau en soliveau, n'a pu être relevé que lorsqu'il est arrivé au sous-sol. On l'a transporté d'urgence à l'hôpital dans un état désespéré.

(Union de l'Ouest.)

RETOUR D'UN BATAILLON DU 66^e DE LIGNE A TOURS

Un bataillon du 66^e de ligne est arrivé à Tours samedi, à midi 1/2, de Longwy. M. le général Carrey de Bellemare, suivi de son état-major et M. le colonel Caillot, s'étaient rendus au devant de la troupe. La musique du régiment a reconduit le détachement jusqu'à la caserne du 66^e en jouant plusieurs marches militaires.

UN MAIRE REPUBLICAIN

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire : « Nous avons naguère conté les aventures du maire de Beaumont-la-Ronce, qui, saisi par les huissiers, fut pris en flagrant délit de déménagement intempestif. Ce monsieur est toujours maire de Beaumont-la-Ronce. Est-ce parce que M. le préfet tient au prestige de ce fonctionnaire républicain ?

» Peut-être; mais pourquoi le procès-verbal dressé contre ce prestigieux fonctionnaire n'a-t-il pas eu de suites ?

venu dans la famille de madame Marens et que l'on apprit peu de jours avant cette date, l'époque de la cérémonie dut être reculée.

Sur ces entrefaites, M. de Malvoisine fut appelé à Paris par des affaires d'intérêt.

Avant de partir, il rendit visite à sa future belle-mère, qui lui dit :

— Puisque vous allez à Paris, M. de Malvoisine, j'aurais à vous demander un petit service.

— Je vous le rendrai avec le plus grand plaisir, répartit M. de Malvoisine, avec cette amabilité charmante dont les futurs gendres sont toujours doués, avant le mariage, envers leurs futures belles-mères.

— Vous savez, reprit madame Marens, que j'aime les fleurs à la folie, surtout celles qui sont rares. Ces jours derniers, j'ai vu dans mon journal qu'un des principaux horticulteurs de Paris, M. Warey, rue de Vaugirard, tenait à la disposition de ses clients de la graine d'une superbe plante nouvellement découverte et que l'on nomme le Parasol de la Nouvelle-Zélande. La fleur de cette plante a, dit-on, la forme et les dimensions d'une grande ombrelle et rivalise avec l'arc-en-ciel par la variété et l'éclat de ses couleurs. Pourriez-vous, dans un de vos moments de loisir, essayer d'obtenir quelques graines? Je vous en serais très-reconnaissante.

— Vous pouvez compter, Madame, dans cette

» Est-ce parce qu'il est maire de Beaumont-la-Ronce???

UNE PERQUISITION A NANTES

M. Guillot, juge d'instruction à Paris, avait adressé à M. Morel, juge d'instruction à Nantes, une commission rogatoire pour rechercher si des objets volés par le sieur Pineau, connu à Paris sous le nom de Francis Franck, n'étaient pas chez les parents de cet individu qui habitent Nantes.

M. Alliaud, commissaire aux délégations judiciaires, ayant été chargé par le juge d'instruction de procéder à une perquisition, ce fonctionnaire s'est transporté rue de Vertou, 30, au domicile des époux Pineau. Il découvrit d'abord dans la pièce du rez-de-chaussée une somme de 25,000 fr. en billets de banque, des bijoux en or renfermés dans une boîte et un grand nombre d'autres objets. Il passa ensuite au salon. Comme il fouillait les meubles, la femme Pineau, la mère de l'inculpé, montait à l'étage supérieur. M. Alliaud donna aussitôt l'ordre de la suivre.

L'agent chargé de ce soin vit M^{me} Pineau prendre un paquet dans une robe suspendue à un porte-manteau. Il voulut savoir ce que c'était, mais elle refusa de le lui dire. En même temps, elle s'approchait d'une autre femme et lui passait subrepticement le paquet. L'agent qui avait remarqué ce manège insista de nouveau pour obtenir la remise de cet objet, mais la bonne, se baissant subitement, le jeta rapidement dans un lit. L'agent vit ce dernier mouvement et empêcha les deux femmes de s'éloigner. En même temps, il appelait ses collègues à l'aide.

M. Alliaud et les autres agents arrivèrent et ramassèrent ledit paquet qui fut ouvert en présence des époux Pineau. Il contenait 25,000 fr. en billets de banque; cette somme était ainsi composée : 47 billets de 1,000 fr. et 80 billets de 100 fr. La mère de l'inculpé était extrêmement émue, et elle a exigé que M. le commissaire de police comptât la somme quatre fois.

M. le commissaire de police a saisi également une quantité considérable de linge (il y en a pour 6,000 fr. au moins), qu'il a fait mettre dans trois malles transportées immédiatement au Palais de Justice.

Publications de mariage.

Henri-Jules Poirier, vannier, et Louise Richet, couturière, tous deux de Saumur.

Annet Manry, éleveur, et Marie Bolzor, jardinière, tous deux de Saumur.

Louis Paillier, employé des ponts-et-chaussées (veuf), et Marie Cosneau (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Avis aux amateurs d'huile de noix

Il a été reçu à l'ÉPICERIE CENTRALE des Huiles de noix surfinées d'une des premières huileries du Périgord; elles sont garanties sur facture et à l'analyse exemptes de tout mélange, et elles ne sont vendues

circonstance, comme toujours, répliqua M. de Malvoisine, sur mon empressement à vous être agréable. Mon premier soin, en arrivant à Paris, sera de me rendre chez l'horticulteur de la rue de Vaugirard.

L'absence de M. de Malvoisine dura une semaine.

A son retour à Preuilly, madame Marens lui donna à peine le temps de lui souhaiter le bonjour.

— Et la fameuse plante, dit-elle, avez-vous réussi à vous la procurer ?

— Oui, Madame. Ce n'a pas été sans quelques difficultés. Le marchand me refusa d'abord tout net, prétendant que la semence de cette fleur rarissime était réservée comme une faveur à ses clients habituels. Mais je plaicai si chaleureusement votre cause que je finis par la gagner. Voici ce qu'il m'a remis.

Il tira de son portefeuille un papier dans lequel étaient enveloppées quatre petites graines ayant la couleur du chocolat.

— Cette plante doit être élevée dans une serre ? demanda madame Marens.

— Ce n'est pas nécessaire. Elle exige seulement une bonne exposition et de fréquents arrosements.

que 1 fr. le 1/2 kilog. et 4 fr. 80 le litre (le litre d'huile pesant environ 900 gr. net).

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 27 novembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Un fait d'armes au Sénégal : A Madagascar; Fleurs d'automne, tableau de M. Leclair; En Bulgarie; La catastrophe de la rue Nicolas-Chorier, à Grenoble; Les inondations dans le Midi; Le Pic Xavier-Marmier, au Spitzberg; Frédéric Archer. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Le Monde financier. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Au Sénégal : Le combat du lieutenant de spahis Chauvane et du damel Samba-Lawbé, près de Tèrouane. — Madagascar : A. Tananarive. — Beaux-Arts : Fleurs d'Automne. — Bulgarie : A Tirnova. Séance de la grande Sobranié, après l'élection du prince Valdemar de Danemark. — Bulgarie : A Sofia. Le consulat russe qu'habitait le général Kaulbars. — Les inondations du Midi de la France. — Laponie : Le Pic Xavier-Marmier. — Frédéric Archer. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

LEÇONS D'ANGLAIS par M. L. NEVEU, 6, rue du Prêche, Saumur.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 29 novembre 1886,

Avec le concours de M. NEVEU

FAUST

Grand opéra en 5 actes, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de CHARLES GOUNOD.

Distribution :

Le docteur Faust	MM. Bailly.
Méphistophélès	NEVEU.
Valentin	Nury.
Wagner	Piquet.
Marguerite	M ^{mes} Lebac-Espigat.
Siebel	Guilbert.
Dame Marthe	Schils.
Soldats, peuple, paysans.	

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 28 novembre 1886.

Versements de 89 déposants (12 nouveaux), 26,870 fr. 45.
Remboursements, 15,900 fr. 54.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PARASOL

DE LA

NOUVELLE-ZÉLANDE

NOUVELLE

Par J. de Château-Chalons.

Un beau mariage avait été décidé.

Dans les premiers jours de février 1842, les habitants de Preuilly, petite ville de Touraine, apprirent que M. de Malvoisine, fils d'un riche cultivateur, épousait mademoiselle Marens, fille d'un ancien sous-préfet.

Ces deux familles résidaient dans le pays et désiraient pour ainsi dire porte à porte.

Chose assez rare dans la classe bourgeoise de notre siècle, c'était, paraît-il, un mariage d'inclination; et, ce qui ne saurait gêner en rien les alliances de ce genre, chacun des époux avait en dot cent cinquante mille francs.

La célébration du mariage avait été d'abord fixée au 24 mars. Mais, par suite d'un deuil sur-

Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un contrat avec la Société des Gens de lettres.

